

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
2 novembre 2023

Étaient présents :

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
14 novembre 2023

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-089	Convention de mise à disposition de la balayeuse avec chauffeur
------------	---

Depuis de nombreuses années un partenariat lie la commune de Rives-en-Seine avec d'un côté la commune d'Arelaune-en-Seine et d'un autre avec la commune de Vatteville la Rue qui permet par le biais de deux conventions distinctes de mettre à disposition la balayeuse et un des agents de Rives-en-Seine pour effectuer l'entretien de leurs voiries une fois par semaine, soit 9h tous les vendredis pour Arelaune-en-Seine et une fois par mois, le mercredi matin pour Vatteville-la-Rue .

La balayeuse actuelle montre de nombreux signes de vétusté et la commune de Rives-en-Seine va procéder à son remplacement.

Suivant les obligations sanitaires et l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires, la charge de travail du service voirie a augmenté sur la commune et il est nécessaire de pouvoir utiliser l'intégralité du temps de travail des agents de ce service à Rives-en-Seine.

Le nouveau matériel par son volume sera adapté à l'entretien de la commune de Rives-en-Seine mais ne pourra plus assurer la traversée et l'entretien des autres communes.

Afin de permettre aux communes partenaires de se doter du matériel adéquate au balayage de leurs voiries, la commune de Rives-en-Seine, peut envisager de continuer la prestation jusqu'au 31 décembre 2023.

Les termes techniques et financiers seront repris dans une convention adressée aux deux collectivités partenaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la balayeuse avec chauffeur.
- De l'autoriser à signer la convention et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Boquet', written in a cursive style.